



Sébastien Jumel
Député de Seine-Maritime
36, quai Duquesne
Dieppe 76200, BP 30071
02 35 85 14 16

Madame Elisabeth BORNE
Première Ministre
Hôtel Matignon – Paris

Normandie, le 1er juillet 2022

Objet : Interdiction du maquereau aux pêcheurs normands hors OP

Madame la Première Ministre,

Une trentaine d'artisans-pêcheurs de Normandie non adhérents à une organisation de producteurs, qui représentent plusieurs centaines d'emplois en mer et à terre, ont appris du jour au lendemain par un avis publié au journal officiel en date du 31 mai 2022, l'interdiction non concertée, brutale qui leur est faite de pêcher le maquereau en Manche-Est.

Il s'agit pour la plupart de petites entreprises de pêche dont les prises permettent d'irriguer nos ports, de faire vivre des marins dans nos villes littorales, mais aussi des vendeurs qui assurent la vente directe à quai et, au-delà, des petites entreprises de mareyage et des poissonneries avec un poisson de qualité.

Sur la forme, il ne nous paraît pas acceptable que des professionnels ne soient pas concertés en amont sur un tel projet d'interdiction qui, lorsqu'il tombe sans préavis comme cela a été le cas, vient mettre un véritable coup d'arrêt à leur activité au moment même où la saison du poisson démarrait après la fermeture de la coquille Saint-Jacques.

Au regard du prix du carburant, sans la perspective de pouvoir vendre du maquereau -le poisson de saison par excellence et le poisson le plus familier des consommateurs- ces artisans se posent la question de devoir rester à quai, et le font déjà certains jours, contraints et forcés, avec les conséquences que cela induit sur les emplois de marins et les emplois à terre que leur travail génère.

Si l'interdiction du maquereau est intervenue l'année dernière fin août, et à l'automne les années précédentes, **c'est la première fois qu'elle est imposée aussi précocement dans l'année, ce qui sur le plan économique constitue un préjudice sans précédent.**

Comme députés du littoral normand représentant différentes sensibilités républicaines, nous voulons insister sur le fait que cette décision vient fragiliser un modèle de pêche artisanale locale, une pêche connectée au territoire alors que dans le même temps des navires de plus de 25 mètres qui concentrent des droits de pêche récupérés ici et là, qu'ils soient Hollandais, Anglais ou d'autres nationalités et qui ne font pas vivre le maillage de nos ports, accentuent leur pression de pêche.

Le report d'effort de pêche en Manche-Est, à la suite du Brexit et des difficiles négociations sur la pêche avec les Britanniques, a conduit au paradoxe suivant : **au nom de la préservation de la ressource, notre modèle de pêche vertueux, qui fait vivre nos territoires, se trouve fortement contraint alors que rien ne semble venir freiner une pêche industrielle massifiée, fortement capitalistique qui met en œuvre des stratégies de captation des droits à produire** et prélève massivement la ressource.

Tous ces arguments militent pour que dans l'urgence, en concertation avec les comités régionaux des pêches, vous reveniez sur cette décision abrupte et incompréhensible en accordant une prolongation aux pêcheurs concernés à partir de quotas qui existent encore pour notre pays que l'on doit pouvoir mobiliser.

Cette situation milite, par ailleurs, pour que, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, la France défende l'originalité du modèle de pêche artisanal constitutif de l'identité de nos territoires maritimes et essentiel aux emplois et à l'aménagement du territoire.

Persuadés que vous mesurerez l'importance et l'urgence de cette interpellation, nous vous prions d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Signataires :

Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime ;
Xavier Batut, député de Seine-Maritime ;
Philippe Gosselin, député de la Manche ;
Jean-Paul Lecoq, député de Seine-Maritime ;
Marie-Agnès Poussier-Winsback, députée de Seine-Maritime ;
Bertrand Sorre, député de la Manche.